FRC 1789 119

478

DISCOURS

Case FRC 13830

DE LA COMMUNE DE PARIS

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Prononcé par M. BAILLY, Maire de cette Ville.

Le 19 Octobre 1789.

Nous apportons à l'Asssemblée Nationale les hommages de la Commune de Paris ; nous venons renouveler à cette auguste Assemblée, et l'expression d'un respect profond, et l'assurance d'une soumission entière. Nous avons toujours desiré l'honneur que nous recevons aujourd'hui, celui de voir les Représentans de la Nation réunis dans le sein de la Capitale, et y délibérant sur les grands intérêts de l'Etat. Nous osons dire, Messieurs, que nous sommes dignes de cet honneur; nous le sommes par le respect et la soumission dont nous venons de vous offrir

THE NEWBERRY LIBRARY

l'assurance, mais nous le serons sur-tout par notre fidélité à maintenir la liberté de vos grandes et importantes Délibérations. La Ville de Paris n'a point d'intérêt particulier. Tout François ne connoît dans ce moment que celui de la Patrie. Nous demandons, comme toutes les Provinces, que vous donniez à cet Empire une Constitution durable, qui maintienne sa prospérité, et qui fasse le bonheur de tous : voilà notre intérêt, ce sont nos vœux.

S'il nous est permis de le rappeler ici, la Ville de Paris s'est armée la première contre les ennemis de l'Etat; et en faisant ce premier acte de liberté, elle a fait disparoître les soldats dont l'Assemblée Nationale et la Capitale étoient environnées. Elle assure sa liberté en assurant la vôtre. Sa gloire sera que la félicité de la France ait été opérée dans son sein. La révolution qui a été commencée par le courage, doit être achevée par la sagesse. Votre sagesse, Messieurs, est de peser et de fixer la destinée de l'Empire. Notre devoir à nous, est de veiller pour vous, de vous entourer du repos

et de la tranquillité. Tout Citoyen sera soldat pour vous composer une Garde Nationale ; et la Commune que vous voyez devant vous, tous les Habitans de cette Capitale sont prêts à répandre jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour votre sûreté, pour l'inviolabilité de vos personnes, et pour la liberté de vos Délibérations. Si la Capitale n'a pas encore joui de tout le calme que les bons Citoyens desirent, c'est que les grandes agitations, d'où la liberté doit éclore ; ne peuvent s'appaiser tout-à-coup. Le mouvement une fois imprimé, ne cesse que par degrés ; mais il est des circonstances heureuses qui accélèrent un repos nécessaire. Nous pouvons dire à cette auguste Assemblée, que le retour du Roi à Paris y a répandu le bonheur, que sa présence chérie y établit une paix durable. Il n'y a plus de mouvement que pour se porter autour de lui ; et cette paix si desirable est aujourd'hui assurée par votre présence. La paix est le fruit de la sagesse : si la paix n'existoit point encore, elle naîtroit du respect que vous inspirez. Qu'apportez-vous ici ? La durée de cet Empire

par les Loix, sa prospérité par les Loix, et le bonheur de tous par les Loix. En considérant le Sénat imposant et vénérable auquel j'ai l'honneur de porter la parole, je crois voir les Loix personifiées et vivantes ; ces Loix saintes et éternelles qui vont s'étendre dans toute la France, et dans tout l'avenir, pour le bonheur universel. La paix sera dans tous les temps l'ouvrage de ces Loix ; la paix sera le fruit du respect et de l'amour. La Loi et le Roi, voilà tout ce que nous devons respecter ; la Loi et le Roi, voilà ce que nous devons aimer.

A PARIS, chez BAUDOUIN, Imprimeur de l'ASSEMBLÉE NATIONALE, rue du Foin-Saint-Jacques, N°. 31, 1789.